



# GDS *infos*

L'actu santé de vos élevages



● Focus Sud p. 3

91 vaches laitières mortes  
en quelques jours...

● Actu du GDS p. 8

On se retrouve en novembre

● Du côté sanitaire p. 5

La MHE franchit  
les Pyrénées



L'action sanitaire ensemble

**GDS**  
Manche



Hervé MARIE,  
président du GDS 50

## De la malhonnêteté intellectuelle à la vérité !

“ Cette petite mélodie, interprétée quelques fois par des individus ayant pignon sur rue et non condamnés par le système, arrive aux oreilles de quelques spécimens peu scrupuleux, bien décidés à en découdre coûte que coûte sachant qu'ils ne seront pas vraiment poursuivis ou que faiblement condamnés.

Au travers d'un grand courage caché, ils nous ont montré dernièrement de quoi ils sont capables ! Contaminant d'une part quelques parcelles de maïs pour les rendre impropre à la consommation des animaux, détruisant au passage le matériel de récolte sous prétexte que c'est une plante productiviste ; Ouvrant d'autre part les barrières d'un élevage laitier en pleine nuit pour, soi-disant, libérer les vaches prisonnières qui se sont retrouvées sur l'aire d'alimentation,

totallement inappropriée à recevoir des animaux. Bon nombre de glissades ont causé des blessures irrémédiables chez certaines d'entre elles, obligeant l'éleveur à en faire euthanasier un grand nombre.

Il est urgent, si notre pays veut garder son élevage synonyme de sécurité alimentaire, d'entretien du territoire, de création d'emplois et de valeur ajoutée, que les élus dignes de ce nom, ainsi que le corps administratif, crient haut et fort qu'il n'y a pas de fermes usine en France. S'ils veulent en voir en Europe, qu'ils se rendent en Allemagne, en Italie ou en Espagne.

Cela ne doit pas être si compliqué de dire la vérité. Vive l'élevage Français.

Bon courage à toutes et tous.



## Sommaire

### FOCUS SUD

91 vaches laitières mortes en quelques jours..... 3

### DU CÔTÉ SANITAIRE

Fièvre Q : dois-je vacciner ?..... 4

Prendre le taureau par les cornes... 4

La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) franchit les Pyrénées..... 5

Parasitisme : vers... plus de résistance..... 5

### LE COIN DES BONNES PRATIQUES

Le colostrum : votre meilleur allié pour des veaux en bonne santé..... 6

### LES INFOS VÉTÉRINAIRES

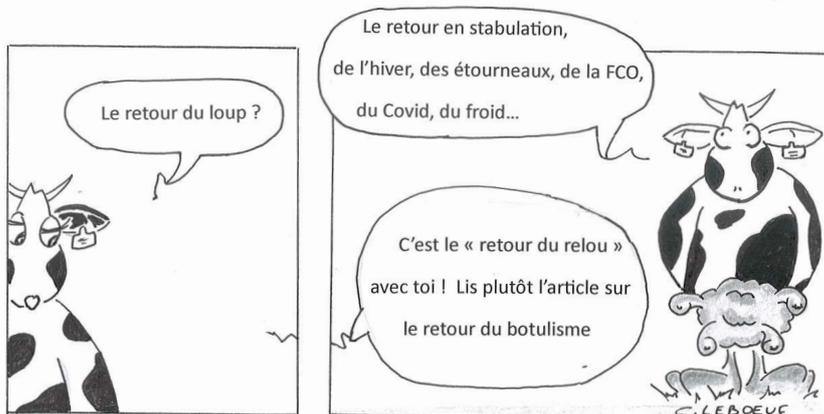
Les tarifs vétérinaires sanitaires  
Campagne 2023-2024..... 7

### L'ACTU DU GDS

On se retrouve en novembre..... 8

Foire de Lessay 2023 :  
le GAEC COLLETTE à CAMBERNON a remporté  
la cloche à foin 5 places..... 8

## l'actu en dessin



Informations techniques publiées par le Groupement de Défense Sanitaire de la Manche  
Maison de l'Agriculture - avenue de Paris - BP 231 50001 SAINT-LO CEDEX  
Tél. 02 33 06 48 00 - Fax 02 33 06 47 93 - www.gds50.com - gds50@gds-manche.fr  
Directeur de la publication : Morgane CASSET - Textes : GDS - Photos : DR, GDS 50  
Impression : Nii - 2310-0115 - n° ISSN 0241 0060



# 91 vaches laitières mortes en quelques jours



**Le vendredi 1<sup>er</sup> septembre, au matin, un cadavre de lièvre déchiqueté est découvert sur la table d'alimentation, parmi les refus d'un bol mélangeur désilé la veille pour un lot de 96 vaches dans un cheptel de 180 vaches laitières dans le sud de la Manche.**

Dès le lendemain, parmi ces 96 vaches, plusieurs meurent, subitement pour les 1<sup>ers</sup> cas, puis après apparition de signes de paralysie de l'arrière-train pour les suivantes. Une semaine après la distribution de cette ration, 77 vaches sont mortes. 91 en tout à la mi-septembre.



Hécatombe dans un cheptel laitier du sud de la Manche

Le Botulisme, fortement suspecté (cf. encadré « les signes cliniques du Botulisme »), est lié à l'ingestion de la neurotoxine botulique, un des plus puissants poisons connus au monde. Cette toxine est sécrétée par *Clostridium botulinum* (cf. GDS Infos d'avril 2020 et de mars 2022), avec des souches différentes de celles pouvant affecter l'Homme. Cette bactérie résiste très longtemps dans l'environnement sous forme de spores, et peut transiter dans l'intestin des animaux. Dans un cadavre en décomposition, les spores trouvent alors des conditions favorables, et germent en une forme végétative capable de sécréter cette toxine qui bloque l'influx nerveux des vaches intoxiquées. Les ensilages d'herbe ou de maïs constituent également des milieux anaérobies (absence d'oxygène) favorables au développement de l'agent du Botulisme (cf. site internet [gds50.com](http://gds50.com)).

## Hécatombe et impuissance... mais des mesures préventives

La prévention du Botulisme repose essentiellement sur le respect des mesures de biosécurité en élevage :

- Proscrire l'élimination des petits cadavres (volailles, rats, pigeons, avortons, etc.) dans le fumier. Utiliser une cloche à cadavre avant le ramassage par les services de l'équarrissage d'un

veau mort ou d'un avorton, congeler les cadavres de volailles avant leur enlèvement, enfouir ceux des petits animaux (rats, pigeons, etc.) dans un trou avec de la chaux vive.

- Retirer rapidement, le cas échéant, les cadavres de petits animaux découverts dans l'aliment ou dans un puits (ex : un cadavre d'oiseau ou de chat ou de rat noyé dans une tonne à eau, un abreuvoir ou retrouvé mort dans le concentré).
- Éviter l'épandage de fumier de volailles sur les pâtures, ou dans leurs voisinages, voire sur les parcelles de végétaux destinées à être ensilées ou enrubannées, surtout si les cadavres de volailles n'ont pas été rapidement retirés. Une mauvaise gestion de ces cadavres favorise, outre le danger représenté par le fumier, le risque de dispersion de ces cadavres par des chiens ou des renards, qui ont tendance à camoufler les restes, parfois dans une balle de foin ou dans le silo.
- Proscrire le nettoyage d'une remorque ayant transporté un fumier de volaille à proximité d'une pâture ou d'un silo.

Lors de corvée d'ensilage :

- Être vigilant afin de ne pas piéger du gibier dans l'ensileuse. La mise en place de barres d'effarouchement à l'avant du tracteur (avec des chaînes suspendues jusqu'au sol) diminue ce risque.
- Ne pas récolter les plantes dans un rayon de 5 mètres autour d'un cadavre repéré dans la parcelle avant le passage de l'ensileuse.
- Si un animal a été avalé par l'ensileuse ou l'autochargeuse, ne pas vider la remorque dans le silo.
- Si des morceaux de cadavres sont découverts lors de l'ouverture d'une balle enrubannée, détruire cette balle.



La vaccination en urgence des lots de bovins ayant consommé un aliment suspecté d'être contaminé est conseillée. Demandez conseil à votre vétérinaire traitant.

**Christophe LEBOEUF**  
Vétérinaire-conseil



## Les signes cliniques du Botulisme :

Une fois la toxine (ou les spores) ingérée par les bovins, et après une incubation moyenne de 2-3 jours (de quelques heures à 18 jours selon la quantité ingérée), les animaux concernés présentent des signes de paralysie flasque :

- Perte d'appétit, abattement ;
- Démarche vacillante, chute, puis le bovin reste couché ;
- Difficultés pour mastiquer, pour avaler ;
- La langue peut rester pendante à l'extérieur de la bouche ;
- La température reste normale.

Dans la plupart des cas, les signes évoluent progressivement vers la mort par asphyxie respiratoire ou l'euthanasie. Parfois, la forme suraiguë peut entraîner une mort en quelques heures.

## Parole d'éleveur :

« Horrible ! Difficile de trouver un autre mot ! Voir ses animaux tomber les uns après les autres sans pouvoir faire quoi que ce soit... on n'a pas signé pour ça ! Et se dire qu'un simple lièvre dans une botte de paille peut faire autant de dégâts ! Dans notre malheur, heureusement que nos bâtiments et notre bol mélangeur nous imposent une conduite en lot, sinon, nous aurions perdu toutes nos vaches... Il va falloir maintenant se remettre économiquement d'une telle hécatombe, d'autant que ces 91 vaches étaient au pic de production, dont une cinquantaine de gestantes. Grâce à nos négociants, des achats de bovins sont déjà en cours et bientôt la stabu sera de nouveau pleine. On va pouvoir reprendre notre routine, petit à petit. Ce que l'on retiendra surtout, c'est la bienveillance des collègues et voisins, leur soutien. Nous soulignons particulièrement les compétences et la réactivité de notre vétérinaire dans son diagnostic. Nous souhaitons aussi remercier collectivement le service d'équarrissage, notre assurance, notre technicien de laiterie ainsi que l'équipe du GDS 50. »



# Fièvre Q : dois-je vacciner ?

En France, 30 % des cheptels bovins sont au contact de la Fièvre Q (cf. GDS infos de novembre 2021), et une partie de ces élevages sont cliniquement atteints. Un seul vaccin, le COXEVAC ©, est actuellement commercialisé en France contre la Fièvre Q chez les bovins et les petits ruminants, sur prescription du vétérinaire traitant.

L'objectif de la vaccination étant la prévention, ce vaccin peut être utilisé :

- Dans les **élevages sains exposés** (présence de la Fièvre Q sans signes cliniques et absence de maîtrise des mesures sanitaires, présence d'un voisinage infecté, cheptel sain avant la fusion avec un cheptel contaminé, etc.),
- Ainsi que dans les **élevages accueillant du public** (vente à la ferme, lycée agricole, ferme pédagogique, etc.) afin de prévenir le risque de transmission à l'Homme (zoonose).



La vaccination contre la Fièvre Q permet de protéger la gestation

Dans les **cheptels cliniquement atteints**, la vaccination contre la Fièvre Q permet, lorsqu'elle est appliquée avant la mise à la reproduction, de protéger cliniquement les femelles sensibles<sup>(1)</sup>. Elle diminue ainsi le risque d'avortement lié à la fièvre Q, le taux de retours tardifs à l'IA, l'intervalle vêlage-insémination fécondante et elle augmente le taux de réussite en 1<sup>ère</sup> IA. Démarrée entre 3 et 6 mois d'âge, avec un rappel avant la mise à la reproduction, la vaccination pendant au moins 4 à 5 ans permet la maîtrise de cette bactérie, très résistante dans l'environnement. **Demandez conseil à votre vétérinaire traitant.**

Les mesures de biosécurité restent indispensables, telles que l'élimination rigoureuse des produits de la mise-bas et des avortements (délivrance, avorton) et la gestion des effluents (stockage à l'abri des vents, bâchage ou compostage). La protection des personnes travaillant en élevage contaminé est recommandée, comme l'utilisation de masques adaptés lors des mise-bas ou de la manipulation des effluents : demandez conseil à votre médecin traitant et à la Mutualité Sociale Agricole.

<sup>(1)</sup> le plus souvent le prêtrepeau en élevage anciennement infecté (en veillant à assurer également la protection de la 2<sup>ème</sup> gestation) et toutes les reproductrices et futures reproductrices dans les cheptels nouvellement infectés.

**Christophe LEBOEUF**  
Vétérinaire-conseil GDS 50

## Prendre le taureau par les cornes...

Quels sont les risques d'utiliser un taureau dépisté séropositif à la Néosporose ? Des auteurs scientifiques ont mis en évidence des traces d'ADN de ce parasite dans la semence de taureau séropositif.



Ils précisent cependant que l'excrétion dans le sperme semble très faible et inconstante. Ils en concluent que le risque de transmission de ce parasite par le sperme d'un taureau séropositif est faible.

Cependant, une autre étude scientifique portant sur la qualité du sperme de taureaux naturellement infestés par la Néosporose avait comparé la semence de trente taureaux séropositifs à celle de quinze taureaux séronégatifs. Les résultats ont mis en évidence une dégradation significative de la concentration des spermatozoïdes, de leur vitalité et de leur motilité chez les taureaux infestés.

Il est donc conseillé, lors d'achat de taureau, de solliciter un contrôle Néosporose avant-vente, et de ne pas le prendre en cas de résultat non-négatif. **Le GDS 50 prend en charge 100 % du contrôle sérologique Néosporose réalisé avant-vente dans un cheptel adhérent.**

**Christophe LEBOEUF**  
Vétérinaire-conseil GDS 50

# La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) franchit les Pyrénées

**Il s'agit d'une maladie virale affectant les ruminants sauvages (particulièrement les cervidés) et domestiques, transmise par un moucheron de type Culicoïdes.**

Souvent fatale chez le cerf, le tableau clinique chez les bovins est proche de celui de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) : fièvre, amaigrissement, lésions buccales et respiratoires. Le taux de mortalité est faible. Les petits ruminants contaminés ne présentent pas de symptômes mais peuvent participer à la diffusion de la maladie. La MHE ne se transmet pas à l'homme.

Il n'y a actuellement aucun traitement efficace ou vaccin disponible contre la MHE.



La MHE menace les troupeaux de la métropole

Historiquement, cette maladie sévit depuis longtemps en Amérique du Nord, affectant particulièrement le cerf de Virginie avec un taux de mortalité élevé. Installée également dans le Maghreb depuis plusieurs années, en particulier en Tunisie, la

MHE est apparue en Europe en 2022, en Italie (Sardaigne et Sicile), au Portugal et dans le sud de l'Espagne. L'hypothèse la plus probable serait que les moucheron ont été transportés à travers la Méditerranée par le vent. En août 2023, la maladie est repérée dans les Pyrénées espagnoles. En France, les 1ers foyers concernent 3 bovins dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, et confirmés positifs le 18 septembre 2023 par le laboratoire national de référence de santé animale de Maisons-Alfort (ANSES).

En Europe, sur le plan réglementaire, la MHE est une maladie à déclaration et surveillance obligatoires, avec mise en place de zone de blocage. Les pays impactés ont l'obligation d'instaurer des mesures de surveillance afin de suivre l'évolution de la maladie dans l'espace et dans le temps. En France, une zone réglementée a été mise en place sur l'ensemble des communes situées dans un périmètre de 150 kilomètres autour des foyers.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, pour qu'un animal (bovin, ovin, caprin ou cervidé d'élevage) puisse quitter cette zone réglementée, un test de dépistage est obligatoire, attestant l'absence de contamination, en complément de la désinsectisation déjà prévue par l'arrêté du 23 septembre dernier. Le ministère poursuit activement les échanges avec ses partenaires commerciaux pour rouvrir les marchés qui pourraient être momentanément fermés, afin de préserver les flux commerciaux vers les grands pays traditionnellement importateurs d'animaux français.

**Christophe LEBOEUF**  
Vétérinaire-conseil GDS 50

## Parasitisme : vers... plus de résistance

**Les GDS du Grand-Ouest, associés à plusieurs partenaires (ONIRIS <sup>(1)</sup>, INRAE <sup>(2)</sup>), ont lancé une étude baptisée GIVERNI. Ce projet a pour objectif d'évaluer l'éventuelle résistance génétique aux strongles digestifs. Cette étude vise à améliorer la santé des animaux en sélectionnant les plus robustes face aux parasites, avec un impact positif sur le revenu des éleveurs, en diminuant les frais de traitement et en augmentant leur production.**

En effet, les bovins qui pâturent sont soumis à une pression parasitaire due en particulier aux strongles digestifs. Les bovins exposés sont certes capables d'acquérir au fil du temps une protection immunitaire et de contrôler ainsi le niveau de cette infestation parasitaire. Mais certains bovins s'immunisent mieux et plus vite, sans que l'on sache aujourd'hui si un ou plusieurs caractères génétiques expliquent ces différences. À terme, l'élaboration de nouvelles stratégies de traitement sélectif pourront intégrer ces avancées le cas échéant.

À ce jour, une dizaine de cheptels ont été recrutés dans la Manche. Vous pouvez, si vous le souhaitez, et en accord avec votre vétérinaire traitant, participer à ce projet si vous détenez au moins 10 génisses de race Prim'Holstein :

- Nées entre septembre 2022 et janvier 2023,

- Ayant pâturé au moins 5 mois courant 2023,
- N'ayant pas été vermifugées <sup>(3)</sup>,
- Et destinées à la mise à la reproduction par Insémination Artificielle.

Dans ce cas, si ces génisses peuvent être prélevées par votre vétérinaire traitant dès que possible après leur rentrée en bâtiment (prélèvements de bouses, de sang et de salive), et avant la fin de l'année, alors contactez sans délai votre conseiller sanitaire de secteur. L'avantage pour vous serait de bénéficier d'une évaluation génomique et de résultats de laboratoire (coproscopies, dosage du pepsinogène) gratuits sur les génisses prélevées. La contrainte est de disposer de moyens de contention et d'un peu de temps.

<sup>(1)</sup> ONIRIS est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Il est situé à Nantes.

<sup>(2)</sup> INRAE est un institut de recherche public œuvrant pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

<sup>(3)</sup> Aucun vermifuge rémanent de type bolus ou longue action.

**Christophe LEBOEUF**  
Vétérinaire-conseil GDS 50



# Le colostrum : votre meilleur allié pour des veaux en bonne santé.

## Attention à l'hygiène de collecte et de distribution !

Le colostrum est un levier important dans la prévention des maladies néonatales. Cependant, il est primordial qu'il soit collecté et distribué dans de bonnes conditions d'hygiène pour que le veau en profite pleinement.



### Le saviez-vous ?

Colostrum contaminé = transfert d'anticorps diminué de moitié !

Après chaque collecte et distribution, il est important de nettoyer et désinfecter le matériel. Voici le protocole à suivre pour un nettoyage efficace :



Elodie Houstin et Léona Orlandi  
Conseillères sanitaires GDS 50

### Le saviez-vous ?

Seuls 28 % des colostrums respectent les normes en termes de contamination bactérienne (moins de 100 000 cfu / ml).



# Les tarifs vétérinaires sanitaires

## Campagne 2023-2024

Le vétérinaire sanitaire fixe lui-même les dates et heures de ses interventions à condition que :

- Le caractère collectif des opérations soit respecté : animaux rassemblés,
- La contention correcte des animaux soit assurée : animaux attachés ou introduits dans un couloir de contention ou cornadis,
- Les inventaires de cheptels soient mis à jour avant le passage du vétérinaire.

Les vétérinaires sanitaires relèvent sous leur responsabilité les numéros d'identification des animaux qui font l'objet d'une opération de prophylaxie.

Pour la campagne 2023-2024, les tarifs de renumération des vétérinaires qui exécutent les opérations prévues à l'article R.203-14-1 du code rural et de la pêche maritime, à savoir les opérations de prophylaxie collective, ainsi que les contrôles d'introduction, sont fixés comme suit dans le département de la Manche. Ils sont applicables au 1<sup>er</sup> novembre 2023. Seront facturés en plus les actes techniques de diagnostic et de contrôle ou les frais d'envoi des prélèvements sanguins. Le tarif de visite s'applique à chaque nouvelle intervention en cas de fractionnement des interventions pour une même exploitation.

	MONTANT EN €	HT	TTC
<b>VISITES SANITAIRES</b>			
Dispositions communes aux différentes filières			
Frais de déplacement (forfait si tournée RDV fixé par le vétérinaire)		15,87	19,04
Frais de déplacement (si hors tournée)		libre	libre
Fourniture de consommables		0,00	0,00
Fourniture des médicaments et réactifs		libre*	libre*
Fourniture du matériel à usage unique nécessaire aux prélèvements		0,00	0,00
Frais d'expédition des documents et prélèvements		4,94	5,93
<b>ACTES TECHNIQUES</b>			
Espèce bovine			
Visite d'exploitation pour dépistage sérologique et/ou allergique et le maintien des qualifications acquises de cheptel		29,94	35,93
Visite d'exploitation de contrôle des réactions allergiques pour le diagnostic immunologique		14,97	17,96
Visite d'exploitation nécessaire au contrôle des animaux avant la vente ou nouvellement introduits		29,94	35,93
Visite d'exploitation de conformité d'un cheptel d'engraissement dérogatoire	Visite de maintien veaux	44,91	53,89
	Visite de maintien adultes	89,82	107,78
Visite de contrôle pour expédition à l'abattoir d'un animal sous laissez-passer		29,94	35,93
Prélèvement de sang à l'unité pour un même animal	1 <sup>ère</sup> prise de sang	2,99	3,59
	par prise de sang supplémentaire	1,50	1,80
Prélèvement de sang, à l'heure, si la contention ne permet pas d'atteindre la sécurité des opérateurs et d'atteindre un rythme de 40 bovins par heure		164,67	197,60
Prélèvement de lait, à l'unité		2,99	3,59
Prélèvement de fèces, par animal		2,99	3,59
Intra-dermo tuberculination simple, à l'unité, réactif et lecture compris		5,99	7,19
Intra-dermo tuberculination comparative, à l'unité, réactif et lecture compris		10,48	12,57
Intra-dermo tuberculination comparative, à l'heure, réactif, si la contention ne permet pas d'atteindre un rythme de 25 bovins à l'heure		164,67	197,60
Epreuve de brucellination à l'unité (allergène fourni par l'administration)		2,99	3,59
Acte de vaccination lorsqu'elle est rendue obligatoire (non compris la fourniture du vaccin)		2,99	3,59

\* Les médicaments peuvent être facturés par le vétérinaire au nombre de flacons entamés. Pour les intra-dermotuberculinations lors des visites d'introduction, le réactif est facturé par le vétérinaire au prix coutant du flacon.



# On se retrouve en novembre !

Au Festival de la Viande  
le samedi 19 novembre  
À Torigny-les-Villes

**Festival**  
de la  
**viande**  
Torigny-les-Villes



À la Foire Saint-Martin  
Du samedi 11 au dimanche 12  
et le mardi 14 novembre  
à SAINT-HILAIRE-DU HARCOUËT

Comme à la Foire de Lessay, les conseillers sanitaires procèdent à l'identification et à la vérification des bovins !

## Foire de Lessay 2023 : le GAEC COLLETTE à CAMBERNON a remporté la cloche à foin 5 places



Cette année, la tombola organisée par le GDS dans le cadre de la Foire de Lessay a permis au GAEC COLLETTE de remporter une cloche à foin 5 places Kerbl.

Ce râtelier protège les fourrages des intempéries, empêche le piétinement du foin et limite ainsi le gaspillage. Il permet aux animaux d'avoir du foin sec à disposition en permanence dans les champs. Il est aussi un atout pour la sécurité des animaux grâce ses bords arrondis et sa matière qui permettent d'éviter les blessures.

Le 20 octobre dernier, Hervé MARIE, Président du GDS, Jean-François COUPPEY, Responsable du pôle technique et Jennifer CALVET, Conseillère Sanitaire, ont donc remis à Stéphanie COLLETTE et Rémi PAUGAM ce 1<sup>er</sup> prix.

Les autres lots de la tombola (9 lots de 10 piquets) sont en cours de distribution auprès des gagnants par les conseillers sanitaires.

**Morgane CASSET**  
Responsable communication et événementiel



Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 & 13h30 à 17h30  
Maison de l'Agriculture - Avenue de Paris  
BP 231 - 50001 SAINT-LÔ CEDEX



ESPACE ADHÉRENT

ACCUEIL VOTRE GDS SECTIONS FORMATIONS DOCUMENTS UTILES

**GDS MANCHE**

L'action sanitaire ensemble

DÉCOUVRIR



Pour rappel, vos résultats d'analyses sont disponibles sur votre espace adhérent (statut BVD, Paratuberculose, Néosporose, etc.).